

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire 11 octobre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le mardi 11 octobre 2022 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Ménard, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Conseiller(s) absent(s): François Lalonde, Maxime Gamelin, Patrice Schoune

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et greffière-trésorière.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-10-181

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 octobre 2022.

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 tel que rédigé, soit :

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**3. GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2022

3.3 Dépôt - Rapport 2021 sur le règlement sur la gestion contractuelle

3.4 Dépôt de la correspondance

3.5 Dépôt - Procès-verbal de correction du Règlement numéro 179-2021 relatif à la prévention des incendies

**4. RESSOURCES HUMAINES**

4.1 Démission - Directrice générale adjointe, responsable du greffe et des

communications

- 4.2 Démission - Préposée bibliothèque
- 4.3 Abolition et création de poste – Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe
- 4.4 Nominations - Postes cadres
- 4.5 Amendement - Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe
- 4.6 Modification - Résolution 2022-02-028
- 4.7 Autorisation - Amendement de l'annexe B de la convention collective du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Saint-Polycarpe (CSN) pour les années 2022-2023
- 4.8 Autorisation de signature et ajout - Lettre d'entente no 10 - Convention collective du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Saint-Polycarpe (CSN)

## **5. FINANCES**

- 5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Septembre 2022
- 5.2 Correction - Résolution 2022-04-057 - Équilibrage du rôle triennal

## **6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 6.1 Adoption - Politique d'utilisation d'un véhicule d'urgence mis à la disposition des officiers de direction

## **7. SERVICES URBAINS**

- 7.1 Abrogation résolution 2022-04-060 - Gestion municipale de la compétence de la collecte et du transport des matières organiques
- 7.2 Autorisation – Acquisition de bacs bruns de 240 litres pour la collecte des matières organiques
- 7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - 9217-4945 Québec inc. - Déneigement des propriétés municipales
- 7.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Compass Minerals Canada Corp. - Fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
- 7.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Pavages Vaudreuil ltée - Fourniture, le chargement et le transport d'abrasifs
- 7.6 Ratification bons de commande et autorisation de paiement - Environor inc. - Traitement de l'eau potable
- 7.7 Ratification de mandat et autorisation de paiement - Gespro Groupe Conseil

- Accompagnement, rédaction des plans et devis - Plan d'intervention municipal et TECQ

## **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 Autorisation de signature - Adhésion au service permis et licences (PerLE) du Portail du gouvernement du Québec

## **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

9.1 Demande d'aide financière - 350e de l'Île-Perrot - Le Grand Banquet

9.2 Demande d'aide financière - Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges - Fête de Noël pour les bénévoles

9.3 Demande d'aide financière - Club de l'Âge d'or - Frais de montage de salle

9.4 Demande d'aide financière - Diocèse de Valleyfield - Prêt d'Honneur

9.5 Modification - Membres du comité consultatif - Rédaction d'une politique familiale et révision de la politique des aînés

9.6 Modification - Tarification des heures de location des plateaux sportifs scolaires

9.7 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Solmatech - Contrôle qualitatif des matériaux

## **10. RÈGLEMENTS**

10.1 Adoption - Règlement 171-2019-02 modifiant le règlement numéro 171-2019 concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire

10.2 Adoption - Règlement 185-2022 relatif à l'établissement, la création et les interventions du service incendie

10.3 Avis de motion - Règlement numéro 166-2019-01 modifiant le règlement 166-2019 sur le traitement des élus municipaux

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

11.1 Appui – Demandes des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)

11.2 Appui Ville de Saint-Lazare - Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) - Élargissement de la route 340 (de la Cité-des-Jeunes)

12 PAROLE AUX CONSEILLERS

13 PAROLE AU MAIRE

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. GREFFE**  
**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

2022-10-182 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

2022-10-183 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3.3 DÉPÔT - RAPPORT 2021 SUR LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, le rapport 2021 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Polycarpe est déposé.

**3.4 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
14 septembre 2022	Municipalité Les Coteaux	Extrait 22-09-8101 – Réouverture du chemin Ranger	Pamela Nantel, Directrice générale et greffière-trésorière

3.5 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 179-2021 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du procès-verbal de correction du Règlement numéro 179-2021 relatif à la prévention des incendies adopté le 11 juillet 2022 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec.

4. **RESSOURCES HUMAINES**

4.1 **DÉMISSION - DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, RESPONSABLE DU GREFFE ET DES COMMUNICATIONS**

2022-10-184 CONSIDÉRANT QUE l'employée numéro 13-0013 a remis le 21 septembre 2022 sa démission pour la Municipalité de Saint-Polycarpe à titre de Directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications et que celle-ci sera effective à compter du 8 octobre 2022;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employée 13-0013 pour la municipalité de Saint-Polycarpe en date du 8 octobre 2022;

DE REMERCIER l'employée pour ses 4 années au sein de la Municipalité et lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 **DÉMISSION - PRÉPOSÉE BIBLIOTHÈQUE**

2022-10-185 CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 70-0042 a remis le 15 septembre 2022 sa démission à la Municipalité de Saint-Polycarpe à titre de préposée bibliothèque et que celle-ci sera effective à compter du 17 septembre 2022;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employé 70-0042 pour la municipalité de Saint-Polycarpe en date du 17 septembre 2022;

DE REMERCIER l'employée pour son travail au sein de la Municipalité et lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 **ABOLITION ET CRÉATION DE POSTE – POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

2022-10-186 CONSIDÉRANT la réorganisation au sein de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT la nécessiter de procéder à l'abolition et à la création de différents postes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la *Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe* en conséquence;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

D'ABOLIR les postes cadres suivants :

Directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications

Adjointe à la direction générale et responsable du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire;

Directeur des ressources humaines et du service technique

DE CRÉER les postes cadres suivants :

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Directrice des loisirs et des communications

Adjointe administrative à la direction générale

DE REVISER la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour y apporter les modifications nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 4.4 **NOMINATIONS - POSTES CADRES**

2022-10-187 CONSIDÉRANT la réorganisation administrative au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la demande de la directrice générale et greffière-trésorière d'être nommée au poste de directrice-générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

DE NOMMER Anne-Marie Duval au poste directrice-générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à compter du 12 octobre 2022;

DE NOMMER Éric Lachapelle au poste directeur général et greffier-trésorier à compter du 12 octobre 2022;

DE NOMMER Martine Sauvé au poste de directrice des loisirs et des communications à compter du 12 octobre 2022;

DE PROCÉDER au recrutement pour le poste d'adjointe administrative à la direction générale;

DE FIXER leurs salaires et avantages sociaux conformément à la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe révisée en date de ce jour;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 4.5 **AMENDEMENT - POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

2022-10-188 CONSIDÉRANT le départ de l'employée 13-0013;

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe révisée en date du 11 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 4.6 **MODIFICATION - RÉOLUTION 2022-02-028**

2022-10-189 CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-028 fixant les salaires supplémentaires en vertu de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT le départ de l'employée 13-0013;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe assumera les fonctions de l'employée 13-0013 jusqu'à la fin de l'entente intermunicipale, le 28 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster le salaire en conséquence;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'AJUSTER le revenu annuel de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe conformément à la résolution 2022-02-028 en incluant la prime indexée en 2022 de l'employée 13-0013, et ce, jusqu'au 28 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 4.7 **AUTORISATION - AMENDEMENT DE L'ANNEXE B DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE (CSN) POUR LES ANNÉES 2022-2023**

2022-10-190 CONSIDÉRANT CONSIDÉRANT la convention collective signée entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Saint-Polycarpe (CSN) le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'Annexe B de ladite convention prévoit que pour 2022 à 2026, les taux horaires sont augmentés de deux pour cent (2,00 %) ou du pourcentage équivalent à l'indice des prix à la consommation (IPC), soit le plus élevé des deux, pour un maximum de trois pour cent (3,00 %);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter les salaires de trois pour cent (3,00 %) supplémentaire en 2022, et ce, rétroactivement à la date du 1er juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire fixer l'augmentation à trois pour cent (3,00 %) pour 2023;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,

ET RÉSOLU

D'AUGMENTER les salaires des employés de trois pour cent (3,00 %) supplémentaire en 2022, et ce, rétroactivement à la date du 1er juillet 2022;

DE FIXER l'augmentation salariale à 3 % en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.8 **AUTORISATION DE SIGNATURE ET AJOUT - LETTRE D'ENTENTE NO 10 - CONVENTION COLLECTIVE DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE (CSN)**

2022-10-191 CONSIDÉRANT la convention collective signée entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Saint-Polycarpe (CSN) le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat désire apporter une modification à l'article 20 de ladite convention collective;

CONSIDÉRANT que cet ajout à la convention collective s'appliquera uniquement à l'employée 13-0008;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière et le président du syndicat, Olivier Lefebvre, à signer la lettre d'entente 10 pour faire partie intégrante de la convention collective du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Saint-Polycarpe (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **FINANCES**  
5.1 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - SEPTEMBRE 2022**

2022-10-192 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer de la liste numéro 2022-10 du mois de septembre 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer de la liste numéro 2022-10 du mois de septembre 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 455 183,33 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	349 706,66 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	39 175,71 \$
Salaires nets	66 300,96 \$
<b>TOTAL</b>	<b>455 183,33 \$</b>



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2                    **CORRECTION - RÉSOLUTION 2022-04-057 - ÉQUILIBRATION DU RÔLE TRIENNAL**

2022-10-193        CONSIDÉRANT la résolution 2022-04-057;

CONSIDÉRANT QUE le montant indiqué doit être corrigé;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un nouveau rôle d'évaluation, il y a donc lieu de payer également un montant pour le maintien de l'inventaire;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

DE CORRIGER la résolution 2022-04-057;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de la somme de 23 858,41 \$ au lieu de la somme de 22 725 \$ à même le budget d'opération;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de la somme de 71 878,99 \$ pour le maintien de l'inventaire à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.                    **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**  
6.1                    **ADOPTION - POLITIQUE D'UTILISATION D'UN VÉHICULE D'URGENCE MIS À LA DISPOSITION DES OFFICIERS DE DIRECTION**

2022-10-194        CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire encadrer l'utilisation des véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'instaurer en ce sens une Politique d'utilisation d'un véhicule d'urgence mis à la disposition des officiers de direction;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique d'utilisation d'un véhicule d'urgence mis à la disposition des officiers de direction;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite Politique;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.                    **SERVICES URBAINS**  
7.1                    **ABROGATION RÉSOLUTION 2022-04-060 - GESTION MUNICIPALE DE LA COMPÉTENCE DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

2022-10-195

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a déclaré par règlement le 5 février 2007 sa compétence au niveau de la gestion des matières résiduelles (autre que domestiques) à l'égard des municipalités locales du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT les résolutions 14 10 12 10, 16 09 21 11, 14 10 08 21, 14 10 08 20 et autres, de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, lesquelles traitent des dates et des modalités de collecte, de même que de délégation de compétence pour la collecte et le transport de résidus organiques;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2018, la Municipalité de Saint-Polycarpe assure la gestion des résidus organiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-04-060 adopté en avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe ne désire plus conserver la gestion de la compétence de la collecte et du transport des matières organiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Polycarpe de faire partie d'une compétence collective chapeauter par la MRC;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

D'ABROGER la résolution 2022-04-062;

DE CONFIRMER à la MRC que nous ne souhaitons pas prendre charge de la gestion de la compétence de la collecte et du transport des matières organiques sur le territoire de Saint-Polycarpe;

DE CONFIRMER à la MRC que nous reléguons cette compétence à la MRC;

DE TRANSMETTRE ladite résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2

## **AUTORISATION – ACQUISITION DE BACS BRUNS DE 240 LITRES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

2022-10-196

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire déléguer la compétence de la collecte et transport des matières organiques à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'en vue d'optimiser la collecte des matières organiques sur le territoire, l'acquisition de bacs de 240 litres permettra d'inclure les résidus verts dans la collecte des matières organiques, de réduire le nombre de collectes en période hivernale et de favoriser la collecte automatisée;

CONSIDÉRANT que les bacs de 240 litres permettent d'inclure une plus grande quantité de matières organiques, incluant les résidus verts qui représentent près de 75% des matières organiques générées, et que ces bacs ont l'avantage d'être plus stable, plus visible et de mieux se transporter;

CONSIDÉRANT QUE les collectes automatisées sont de plus en plus favorisées par les collecteurs de matières résiduelles puisqu'elle nécessitant moins de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la subvention du programme de traitement des

matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) permet un remboursement de 33 1/3 % sur un montant maximal de 100 \$/bac;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

DE PERMETTRE l'acquisition d'environ 1 100 bacs de 240 litres pour la collecte des matières organiques et de prévoir les montants nécessaires au budget 2023;

D'AUTORISER la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres regroupé pour l'acquisition, la distribution et la gestion des bacs de matières organiques de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - 9217-4945 QUÉBEC INC. - DÉNEIGEMENT DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

2022-10-197 CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe a demandé une offre de services à deux entreprises pour le déneigement des propriétés municipales pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a soumissionnée, soit l'entreprise 9217-4945 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la soumission au montant de 35 067,78 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise 9217-4945 Québec inc. pour le déneigement des propriétés municipales;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'entreprise 9217-4945 Québec inc. un montant maximal de 35 067,78 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - COMPASS MINERALS CANADA CORP. - FOURNITURE, CHARGEMENT ET TRANSPORT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

2022-10-198 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2022-007-TP pour la fourniture, le chargement et le transport de sel de route pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 4 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé la soumission suivante dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Prix à la tonne métrique (taxes incluses)	Off (ta
-----------------	---	---------

Compass Minerals Canada Corp.	110,18 \$	66 108,32 \$
-------------------------------	-----------	--------------

CONSIDÉRANT que la soumission a fait l'objet d'une analyse de conformité effectuée par la directrice générale adjointe et responsable du greffe;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe et responsable du greffe, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Compass Minerals Canada Corp.;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture, le chargement et le transport de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'entreprise Compass Minerals Canada Corp. un montant maximal de 66 108,32 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PAVAGES VAUDREUIL LTÉE - FOURNITURE, LE CHARGEMENT ET LE TRANSPORT D'ABRASIFS**

2022-10-199 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2022-008-TP pour la fourniture, le chargement et le transport d'environ 1200 tonnes métriques d'abrasifs pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 4 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE qu'une seule entreprise a déposé la soumission suivante dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Prix à la tonne métrique (taxes incluses)	Offre (taxes incluses)
Pavages Vaudreuil ltée	26,58 \$	31 884,87 \$

CONSIDÉRANT que la soumission a fait l'objet d'une analyse de conformité effectuée par la directrice générale adjointe et responsable du greffe;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe et responsable du greffe, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavages Vaudreuil ltée;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Pavages Vaudreuil ltée pour la fourniture, le chargement et le transport d'abrasifs;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'entreprise Pavages Vaudreuil ltée un montant maximal de 31 884,87 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 7.6 **RATIFICATION BONS DE COMMANDE ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ENVIRONOR INC. - TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**
- 2022-10-200
- CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter un produit chimique, soit du polyphosphate, pour l'usine de traitement de l'eau potable;
- CONSIDÉRANT le bon de commande TP-001445 au montant de 9 971,05 \$ et le bon de commande TP-001652 au montant de 10 498,09 \$ incluant les taxes;
- CONSIDÉRANT le service de livraison de polyphosphate offert par Environor inc.;
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU
- DE RATIFIER les bons de commande TP-001445 et TP-001652;
- D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Environor inc. pour le traitement de l'eau potable;
- D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'entreprise Environor inc. un montant maximal de 20 469,14 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 7.7 **RATIFICATION DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT, RÉDACTION DES PLANS ET DEVIS - PLAN D'INTERVENTION MUNICIPAL ET TECQ**
- 2022-10-201
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir les services de la firme Gespro Groupe Conseil pour l'accompagnement, la rédaction des plans et devis pour le plan d'intervention municipal;
- CONSIDÉRANT QUE ce plan d'intervention servira notamment au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);
- CONSIDÉRANT l'expertise dans ce sujet de la firme Gespro Groupe Conseil;
- CONDISÉRANT l'offre de services de Gespro Groupe Conseil;
- Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU
- DE RATIFIER le mandat à la firme Gespro Groupe Conseil pour Accompagnement, rédaction des plans et devis - Plan d'intervention municipal et TECQ;
- D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à Gespro Groupe Conseil un montant maximal de 15 533,13 \$ taxes incluses, à même le poste budget d'opération.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.** **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**  
**8.1** **AUTORISATION DE SIGNATURE - ADHÉSION AU SERVICE PERMIS ET LICENCES (PERLE) DU PORTAIL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

2022-10-202      CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspectrice en bâtiment et environnement & préposée à l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.** **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**  
**9.1** **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - 350E DE L'ÎLE-PERROT - LE GRAND BANQUET**

2022-10-203      CONSIDÉRANT QUE la ville de l'Île-Perrot a fait parvenir à la Municipalité une invitation dans le cadre des festivités de son 350<sup>e</sup> anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le Grand Banquet sera un événement régional et rassembleur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 250 \$ à l'Île-Perrot pour Le Grand Banquet;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à déboursier la somme de 250 \$ à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 9.2                    **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AINÉS VAUDREUIL-SOULANGES - FÊTE DE NOËL POUR LES BÉNÉVOLES**
- 2022-10-204        CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre de la Fête de Noël pour les bénévoles;
- CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;
- Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
                         ET RÉSOLU
- D'OCTROYER une aide financière au montant de 150 \$ au Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges pour la Fête de Noël pour ses bénévoles;
- D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à déboursier la somme de 150 \$ à même le budget courant d'opérations.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 
- 9.3                    **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE L'ÂGE D'OR - FRAIS DE MONTAGE DE SALLE**
- 2022-10-205        CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'or a reçu une d'aide financière pour des locations de salle selon la résolution 2022-04-062;
- CONSIDÉRANT QUE des frais de montage de salle de 75 \$ s'ajoutent aux tarifs de location;
- CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'or est un organisme à but non lucratif de notre municipalité qui tient cinq événements annuellement;
- Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
                         ET RÉSOLU
- D'OCTROYER une aide financière supplémentaire au montant de 375 \$ au Club de l'Âge d'or pour les frais de montage de salle;
- D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à déboursier la somme de 375 \$ à même le budget d'opération.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 
- 9.4                    **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DIOCÈSE DE VALLEYFIELD - PRÊT D'HONNEUR**
- 2022-10-206        CONSIDÉRANT QUE le diocèse de Valleyfield à fait parvenir à la Municipalité une invitation dans le cadre du 65<sup>e</sup> anniversaire du Prêt d'Honneur;
- CONSIDÉRANT QUE le Prêt d'honneur sera un événement régional et rassembleur permettant d'émettre des bourses étudiantes;
- Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,

ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 70 \$ au diocèse de Valleyfield pour le Prêt d'Honneur;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à déboursier la somme de 70 \$ à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.5 **MODIFICATION - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF - RÉDACTION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE ET RÉVISION DE LA POLITIQUE DES AINÉS**

2022-10-207 CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-081 portant sur la création d'un comité consultatif (ci-après Comité) pour la rédaction d'une politique familiale et la révision de la politique des aînés;

CONSIDÉRANT que Madame Cinthia Maheu a changée de fonctions au sein du CISSS et ne peut plus nous accompagner dans cette démarche;

CONSIDÉRANT que Madame Ariane Thériault-Morin, agente de programmation, de planification et de recherche au CISSS Montérégie-Ouest souhaite remplacer Madame Maheu au sein du Comité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Michel Houde de joindre le Comité à titre de représentant des aînés;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER un siège à Madame Ariane Thériault-Morin, représentante du CISSS, sur le Comité;

D'ATTRIBUER un siège a Monsieur Michel Houde, citoyen, sur le Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.6 **MODIFICATION - TARIFICATION DES HEURES DE LOCATION DES PLATEAUX SPORTIFS SCOLAIRES**

2022-10-208 CONSIDÉRANT la résiliation du protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux scolaires avec la Commission scolaire des Trois-Lacs selon l'extrait 2020-09-188;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de poursuivre la location des plateaux sportifs pour la sous-location aux citoyens;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer de nouveaux tarifs de location;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la tarification suivante pour les locataires:  
30 \$ de l'heure + 40 \$ de frais de nettoyage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



9.7 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -  
SOLMATECH - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

2022-10-209 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour l'analyse et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de jeu d'eau et de sentier actif du parc Rémi-Gauthier;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Solmatech;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Solmatech, pour le contrôle qualitatif des matériaux;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Solmatech pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de jeu d'eau et de sentier actif;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à Solmatech un montant maximal de 14 679,90 \$ taxes incluses, à même le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**10. RÈGLEMENTS**

10.1 **ADOPTION - RÈGLEMENT 171-2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 171-2019 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE,  
LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI  
BUDGÉTAIRE**

2022-10-210 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 171-2019 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire le 8 juillet 2019.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre à jour les règles entourant sa gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Laurent Barsalou lors de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 171-2019-02 modifiant le règlement numéro 171-2019 concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2 **ADOPTION - RÈGLEMENT 185-2022 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT, LA CRÉATION ET LES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE**

2022-10-211 CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie (2000, c.20) amène des obligations en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre un service de protection et de sécurité incendie et qu'elle entend maintenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut offrir un service de protection et de sécurité contre les incendies qui mettra tout en œuvre pour protéger l'intégrité des personnes physiques et éviter qu'un incendie endommage leurs biens

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale en la matière doit être adaptée aux capacités et aux besoins de la municipalité ainsi qu'aux nombreuses lois actuelles relatives à la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de préciser notamment les objectifs d'un tel service de sécurité incendie et de définir ses tâches et son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement adopté précédemment, n'est plus conforme aux nouvelles lois et sera abrogé avec l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'action #5 du schéma de couverture de risques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande aux municipalités ou villes d'établir ou revoir un tel règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur François Lalonde lors de la séance ordinaire du conseil du 13 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 août 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27);

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 185-2022 relatif à l'établissement, la création et les interventions du service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.3 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 166-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

2022-10-212 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement numéro 166-2019-01 modifiant le règlement 166-2019 sur le traitement des élus municipaux est déposé et un avis de motion est donné par Laurent Barsalou à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

11.

**AFFAIRES DIVERSES**

11.1

**APPUI – DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC (PPAQ)**

2022-10-213 CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

CONSIDÉRANT QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

CONSIDÉRANT QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

CONSIDÉRANT QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

CONSIDÉRANT QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

DE RECONNAITRE l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'APPUYER les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2 **APPUI VILLE DE SAINT-LAZARE - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) - ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 340 (DE LA CITÉ-DES-JEUNES)**

2022-10-214 CONSIDÉRANT l'implantation future d'un hôpital à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le site choisi pour implanter cet hôpital est le terrain à la jonction de l'autoroute 30 et de la route 340;

CONSIDÉRANT l'achalandage accru (employés médicaux, patients, intervenant d'urgence, etc.) qu'occasionnera ce nouvel hôpital;

CONSIDÉRANT la croissance de la population fulgurante au cours des dernières années, tant à Vaudreuil-Dorion, qu'à Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT QUE la route 340 appartient au ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lazare sollicite l'appui des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour demander au MTQ d'élargir à quatre voies la route 340 (de la Cité-des-Jeunes);

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'APPUYER la Ville de Saint-Lazare dans sa demande au MTQ pour l'élargissement de la route 340 (de la Cité-des-Jeunes);

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au MTQ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Ville de Saint-Lazare;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la députée provinciale de Soulanges, Marilynne Picard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller Jean-Pierre Ménard tient à mentionner le passage d'une ancienne résidente de la Municipalité à l'écran de Radio-Canada dans le cadre de la semaine des incendies.

Il mentionne également qu'au niveau des augmentations de salaire, le geste a été posé pour maintenir les employés en poste.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le Maire mentionne que les travaux avancent au 2067, chemin Élie-Auclair, après quatre années d'attente.

Des travaux sont encore à prévoir pour l'autre extrémité du même chemin. D'autres endroits sont sur le point de s'affaisser.

Une collaboration serait souhaitée rapidement avec les instances gouvernementales pour régler la situation adéquatement.

Une fissure est apparue au 1031, chemin Élie-Auclair.

Il mentionne également que les Journées de la Culture se sont bien déroulées. Un grand merci au Cercle de Fermières!

Le 4 novembre aura lieu le Bal du Maire dans le cadre de la Campagne Joie de Vivre Ensemble. Monsieur le Maire nous invite à faire l'achat de billets.

Il ajoute que le Noël des enfants aura lieu le 3 décembre prochain et que les inscriptions sont en cours.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monuments Cholet et Tousset, Madame Cholet aimerait faire don des monuments à la Municipalité. Elle souhaite en faire don et laisse la Municipalité en prendre la charge: transfert de propriété ou destruction.

- Où se situe le nouvel affaissement du chemin Élie-Auclair.

- Remerciement au maire d'être présent.

- Combien de producteurs acéricoles sont présents sur le territoire de la Municipalité.

- Combien de demandes d'aide financières sont déposées à la Municipalité annuellement et le budget alloué.

- Quels sont les mesures pour diminuer la vitesse des camions qui s'occupent des travaux dans Élie-Auclair.

- Est-il possible de créer des partenariats pour attirer les jeunes comme spectateurs aux séances du conseil.

- Un soulignement de l'événement Soulanges à Vélo qui a eu lieu le 24 septembre dernier.

- Un remerciement pour l'aide financière accordée au Club de l'âge d'or.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2022-10-215 À 20 h 55 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Le Maire

---

Anne-Marie Duval

---

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que  
la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature par  
moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142(2)  
du *Code municipal du Québec*